



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Contribution des membres 2023

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les projets de budgets supplémentaires 2023 ;

Vu le rapport de Mme la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique dispose que le Comité syndical fixe les modalités de répartition des contributions budgétaires entre les membres du syndicat mixte ;

CONSIDERANT qu'au regard du projet de Budget supplémentaire 2023, le montant des contributions nécessaires est de 1 300 841, 50 euros en fonctionnement ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE que pour l'année 2023, le critère de répartition des contributions entre les membres est la population 2020 déterminée par l'INSEE, selon le tableau ci-après :

	Pop INSEE 2020
Conseil Départemental des Yvelines	1 449 723
Conseil Départemental des Hauts de Seine	1 626 213
Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	25 546
Communauté de communes Gally-Mauldre	22 976
Rambouillet territoires	80 794
Communauté de communes Cœur d'Yvelines	51 812
Communauté de communes du Pays Houdanais	30 526
Grand Paris Seine et Oise	428 955
Saint Germain Boucle de Seine	342 637
Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France	23 118
Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines	231 516



FIXE le montant des contributions à 29 centimes d'euros par habitant pour la première compétence transférée (inchangé) puis 0,01 centime d'euros par habitant chaque compétence supplémentaire transférée (inchangé) ;

ADOpte les contributions suivantes : (en euros)

### Contribution 2023

Conseil Départemental des Yvelines	463 911,36 €
Conseil Départemental des Hauts de Seine	471 601,77 €
Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	7 408,34 €
Communauté de communes Gally-Mauldre	6 663,04 €
Rambouillet territoires	23 430,26 €
Communauté de communes Cœur d'Yvelines	15 025,48 €
Communauté de communes du Pays Houdanais	8 852,54 €
Grand Paris Seine et Oise	124 396,95 €
Saint Germain Boucle de Seine	99 364,73 €
Communauté de communes Les Portes de l'Île-de-France	6 704,22 €
Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines	67 139,64 €
Saint-Cyr	6 343,17 €

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

La Présidente du Comité syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique

Mme HERY LE PALLEC



Accusé de réception en préfecture  
078-200062248-20230711-DELIBREGUL-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-021

## Contribution des membres 2023

**Président de séance** : Madame Anne HERY LE PALLEC

---

**Présents** : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

---

**Pouvoirs** : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier  
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès  
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter  
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter  
M. François Garay à M. Benoit Pouyet  
M. Patrick Stephanini à M. Querard  
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin  
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité